

«L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.»

La Commune

Mensuel de l'organisation *La Commune - Pour un Parti des Travailleurs*
membre du courant international *Mouvement socialiste des travailleurs*
(IVe internationale)

n° 95 Février-mars 2015

**Racisme d'Etat,
islamophobie,
musulmanophobie :**

**Halte
à la chasse au faciès !**

Dossier logement, lire pp 6-7

Chasse au faciès : petition nationale, lire pp 8-9

Dossier loi Macron, loi réactionnaire, lire pp 10 à 13

Boko Aram : un résultat de la décomposition impérialiste, pp 16-17

1er Congrès de La Commune – pour un Parti des travailleurs 7 et 8 février 2015 - Paris



Le 11 juin 2014, une centaine de militants anticapitalistes de tous horizons, sans parti, trotskystes, anarchistes, syndicalistes, libertaires, décidaient de constituer et appelaient à rejoindre La Commune – pour un Parti des travailleurs. La Commune, une organisation qui se construit en toute indépendance et en toute liberté, un parti ouvrier anticapitaliste, internationaliste, antibureaucratique et démocratique. Un parti au service de toute la population laborieuse et pauvre et de ses besoins immédiats, vitaux et fondamentaux. Un parti de femmes et d'hommes libres qui s'inscrit dans la continuité du combat séculaire pour libérer l'humanité des chaînes de l'exploitation et du joug de l'oppression.

Ainsi, le 1er Congrès de La Commune a été convoqué à Paris les 7 et 8 février derniers. Pendant deux jours, les délégués ont pu débattre des projets de résolutions politique et d'organisation qui étaient soumis aux votes et furent adoptés à l'unanimité à l'issue des travaux.

Une compréhension commune des événements

- à l'échelle internationale, incapacité de l'impérialisme à surmonter la crise du système basée sur une surproduction mondiale qui mène à une déflation généralisée ; incapacité à infliger aux masses une défaite sévère et définitive ; l'accélération de la lutte de classes laisse l'initiative aux masses et ce par-delà les hémisphères (comme au Venezuela ou en Grèce) ;

- en Europe, la situation est marquée par la victoire électorale de Syriza... qui se retrouve ainsi placée face à ses contradictions : Syriza est investi par les masses d'une politique de rupture avec la troïka (UE, BCE, FMI) et l'austérité, pendant que Tsipras déclare vouloir « trouver une solution viable, juste et mutuellement utile », avec l'UE, prouvant ainsi son plus profond respect pour les institutions rapaces ;

- en France, la situation est à apprécier à l'aune de la crise du régime, de toutes les institutions de la Vème République et de tous les partis qui lui sont inféodés : crise de la représentation de la politique de la bourgeoisie ; abstentionnisme massif à toutes les élections qui atteint des proportions inégalées dans les quartiers ouvriers et populaires ; soumission des directions syndicales aux impératifs de la politique de contre-réformes menée par le gouvernement et ses soutiens « contestataires » (FdG, Verts) qui deviennent ainsi la clé de voûte du dispositif des attaques dictées par le Medef et l'UE.

« l'esprit du 11 janvier », une illusion balayée par la lutte de classes

Contrairement à l'attentisme des courants « d'extrême gauche » qui se marginalisent de la classe ouvrière et s'adaptent aux appareils bureaucratiques, nous analysons le mouvement des « bonnets rouges », la grève des cheminots, des pilotes de ligne, des médecins ou plus récemment celle des routiers comme autant de signes annonciateurs de la grève générale. Nous considérons que le rapport de forces est toujours favorable aux masses, n'en déplaise aux sceptiques. Après le choc des 7 et 9 janvier 2015, l'Union nationale semblait scellée. Mais comme la neige au soleil, elle aura vite fondu. Nous n'avons pas communiqué avec Valls, l'expulseur des Roms et des sans-papiers. Nous n'avons pas défilé le 11 janvier derrière la « communauté » des chefs d'Etat, avec tous les fauteurs de guerre à travers la planète qui se sont donné rendez-vous à Paris au nom de la « liberté d'expression ». Nous avons appelé à rompre ce carcan nauséabond et dangereux de « l'Union nationale » manœuvre classique des gouvernants pour attacher les peuples à leur propre déchéance et dépendance aux plans anti-ouvriers en cours (pacte de responsabilité, Loi Macron...).

Une compréhension commune des tâches :

- C'est à l'unanimité qu'a été actée la participation de La Commune à la conférence internationale de Caracas de mars 2015, à l'appel de notre organisation sœur vénézuélienne Marea Socialista, et visant à sa proclamation-légalisation. La Commune mènera aux côtés de nos camarades cette campagne internationale et en prendra la tête en Europe.

- La construction et le renforcement de La Commune passe par la diffusion de sa politique notamment à travers le journal et sa vente, la rédaction de ses lettres d'informations, la rédaction d'un Plan d'urgence en défense des travailleurs, son ouverture sur internet. Notre construction passe également par notre travail syndical mais également par un investissement dans un travail politique en définissant chaque lieu d'intervention en fonction de priorités définies par chaque cellule.

- Après avoir réuni une première université d'été en juillet 2014, les délégués ont décidé à l'unanimité la création d'une Ecole de formation et l'organisation de formations théoriques dans chaque cellule.

Pour la grève générale pour en finir avec ce gouvernement et la Ve République

C'est bien dans la perspective de la grève générale que s'inscrivent en lettre de feu nos propositions :

Rupture avec le gouvernement et ses soutiens !

Rupture avec l'UE !

A bas la Vème République antidémocratique !

Brisons les institutions bonapartistes réactionnaires et ouvrons le chemin pour un gouvernement des travailleurs par les travailleurs, à l'Etat-Commune !

Pour la direction de La Commune,
Wladimir Susanj
1er mars 2015

Editorial

Qui est « l'immense danger » ?

SOMMAIRE

	Pages
• Congrès de La Commune.....	2
• Editorial.....	3
• Chronique d'une chute de régime..	4
• Dossier logement.....	6
• Stop le contrôle au faciès.....	8
• Dossier loi Macron.....	10
• Dossier dette.....	14
• Afrique : Boko haram.....	16
• Moyen Orient.....	18
• Ukraine.....	19
• Pays Basque.....	20

ADIDO, BP82, 94003 Créteil.

(ADIDO, association loi 1901,
édite le mensuel La Commune)

courrier électronique :
lacommune@lacommune.org
http://www.lacommune.org

Décidément, rien ne les arrête. Plus ils sont discrédités, plus ils sont isolés, plus ils redoublent d'attaques frontales contre la classe ouvrière et la jeunesse. Hollande est retombé à 21 % d'opinions favorables dans les sondages, reléguant aux contes pour enfants le prétendu « esprit du 11 janvier ». Il n'empêche, lui et son gouvernement redoublent d'efforts dans leur entreprise de démolition antisociale. Le chômage touche, toutes catégories confondues 5,9 millions de personnes, 10 millions d'hommes et de femmes sont en situation de fragilité en matière de logement, dont 3,5 millions de mal-logés au sens strict du terme, le nombre de Sdf a augmenté de 50% en dix ans et pourtant, ils continuent. Ainsi, Manuel Valls vient d'annoncer l'arrêt du relogement des ménages sous le seuil de pauvreté dans les logements sociaux des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Mesure sociale ? Non, tout le contraire. Comme le souligne la Fondation abbé Pierre :

« Au nom de la mixité sociale, c'est donc un nouvel obstacle qui se dresse dans le parcours des ménages défavorisés, qui risquent de voir leurs possibilités de relogement se restreindre gravement. En effet, la pauvreté se concentre dans certains quartiers parce que c'est là que se trouvent les logements les moins chers, seuls disponibles pour les ménages aux revenus les plus bas. Le Droit au logement opposable (Dalo), qui était censé rendre impératif le relogement des ménages prioritaires, constituerait dans ces conditions un barrage à l'accès au logement. »

Un sénateur UMP propose de rétablir les coupures d'eau pour impayés ? Ségolène Royale approuve aussitôt.

Les veufs et veuves avaient droit jusqu'à présent à déclarer une demi-part fiscale, ce qui allégeait leur impôt ? Terminé.

Ainsi, rapporte l'AFP : « Pour de nombreux retraités, la réception des avis d'imposition a fait l'effet d'une douche froide. En effet, la suppression de "la demi-part des veuves" a alourdi la facture de milliers de personnes âgées, même si d'autres mesures ont été prises pour adoucir la note. Micheline Boucher, 89 ans, n'en est pas revenue : elle qui ne payait pas d'impôt devra cette fois s'acquitter de 400 euros.

Après s'être déplacée dans un guichet du fisc, elle a compris que ce dû s'expliquait par la suppression de la demi-part fiscale qui profitait jusqu'ici aux parents isolés ou aux veufs et veuves ayant eu un enfant »

C'est la majorité précédente qui avait voté, en 2008, la fin progressive de cet avantage, qui disparaît définitivement cette année. Merci Monsieur Hollande, Ce même Hollande qui ne cesse à chaque occasion de faire l'éloge de la liberté, des valeurs républicaines, de la démocratie, qui en appelle à l' « esprit du 11 janvier » et qui au même moment fait donner le 49-3 pour imposer la loi Macron, par peur de sa propre majorité. Bel esprit démocratique en effet. Sacré Tartuffe en vérité. Le même Hollande qui veut « arracher les électeurs au FN » Comment ? En anticipant et appliquant sa politique anti-ouvrière, raciste, xénophobe, antimusulmans sans doute ?

Pas besoin dans ces conditions d'être Nostradamus pour prévoir que les prochaines élections départementales vont être une nouvelle déculottée pour le PS mais aussi pour l'UMP et tous les partis institutionnels. Une Bérézina électorale de plus mais d'abord et avant tout par l'ampleur de l'abstention dont les derniers sondages indiquent qu'elle va frôler les 60% !

Et on va encore nous dire que le FN est le danger principal, lui qui, frappé tout autant par l'abstention ne « pèse » pas plus de 10% de l'ensemble du corps électoral. Il n'empêche, il faut culpabiliser le peuple. Manuel Valls ne vient-il pas de déclarer : « il y a un endormissement généralisé face à l'immense danger du FN ». Même culpabilisation ignoble que celle, instrumentalisée, de la chanson des « enfoirés », les bien nommés.

L'immense danger, c'est ceux qui nous gouvernent et la droite, trop contente de voir que le boulot de démolition des acquis sociaux est bien mené par le PS et ses alliés du Front de gauche.

Tôt ou tard, cet « immense danger » sera balayé par la lutte de classes, par la coalition des salariés, des chômeurs, des retraités, des jeunes, des mal-logés, dans la rue contre leurs ennemis, au gouvernement et dans les couloirs du pouvoir. Qui peut en douter ?

Pedro Carrasquedo
5 mars 2015

Chronique d'une chute de régime

La chimère réactionnaire de l' « esprit du 11 janvier »

L'Union nationale s'est brisée sur le roc de la lutte des classes. En quelques jours, l'esprit du 11 janvier s'est dissous dans la crise politique institutionnelle. L'hystérie collective des médias ne se calme pas pour autant. Elle oscille entre l'agitation sur le thème de la « république face à l'islam » et le leitmotiv sur « la montée de l'antisémitisme en France ». Au même moment, pour faire passer en force la loi Macron, Valls sort son revolver, c'est-à-dire, le « 49-3 ». Les élections partielles, elles, indiquent où se situe la vraie « montée »... Dans l'abstention en masse et en bloc de la classe ouvrière

Comme le fait remarquer le journal patronal « Les Echos » du 22 février, « L'effet Charlie » n'aura pas duré longtemps. François Hollande et Manuel Valls perdent respectivement 5 et 7 points de popularité en février, marquant un recul de leur bond de popularité observé en janvier après les attentats survenus en France, selon un sondage IFOP pour le Journal du Dimanche et Hémisphère Public. Le Président de la République est crédité de 24% de satisfaits (en baisse de 5 points par rapport à janvier) et le Premier ministre de 46% (-7 points) » Tout ça pour ça, doit se dire ce pitoyable duo !

La loi Macron au forceps du 49-3

Dans ce cadre, la loi Macron est donc passée. Au forceps. Au prix de ce qu'il restait de cohésion au sein de la majorité parlementaire, de plus en plus étroite. Le tout, sur fond de « la drôle de guerre » des directions syndicales qui protestent en se gardant bien de prendre la moindre initiative dans la



Les "démocrates" Macron et Valls

voie de la mobilisation unie contre cette loi de destruction sociale. Mélenchon n'a pas appelé à manifester cette fois. L'attitude de ces appareils se révèle de façon particulièrement crue à la SNCF.

Non seulement, les dirigeants CGT-cheminots et SUD-Rail n'exigent pas l'abrogation de la réforme ferroviaire mais bien plus, jouent le jeu de la négociation de la Convention collective, en mendiant « une autre mise en œuvre de la réforme », en pleurnichant qu'elle n'est « pas financée ». Ils jouent le Statut des cheminots à une sorte de roulette russe où il y a 6 chances sur 6 de se faire « mettre ». Le gel des salaires à la SNCF, conséquence immédiate de cette réforme mortifère, ne donne lieu à aucun ordre de grève, fût-ce une grève d'avertissement. Le gouvernement et le MEDEF leur demandent davantage encore, une adhésion complète, un alignement total sur le faux syndicalisme des dirigeants de la CFDT.

Le silence complice des directions syndicales

Nous sommes donc aux prises avec un dispositif apparemment « bien rodé » qui permet au gouvernement de faire passer ses plans réactionnaires grâce aux directions syndicales qui bloquent toute initiative nationale sérieuse de défense ouvrière. Or, ce dispositif est en train de montrer sa fragilité.

Outre la grève des routiers salariés, la grève surprise et totale des conducteurs de la ligne A du RER, le 29 janvier est un signe des temps qui s'annoncent. L'agression d'un conducteur a mis le feu aux poudres, sur une ligne où l'UNSA est majoritaire. D'emblée, le droit de retrait s'est transformé en grève spontanée, de fait, contre la dégradation dangereuse des conditions de travail et le har-

èlement hiérarchique pour intensifier la cadence au mépris des usagers.

Valls invente « l'islamo-fascisme »

Face à la menace de plus en plus proche de l'explosion sociale, le gouvernement, l'UMP et les médias poursuivent leur croisade contre les musulmans, sur tous les tons. Ne se sentant plus, Valls, qu'aucun amalgame ne bute, invente « l'islamo-fascisme ». Même Obama s'est senti obligé de



dire : « c'est une connerie ». De même, Les Echos, quotidien officieux du Medef, finit par considérer que le « Je suis Charlie » de Hollande est une « erreur stratégique » puisque l'on a identifié la liberté d'expression à un journal devenu au fil des ans un brûlot islamophobe et ce journal à « La France » sur l'arène internationale.

Souvenons-nous, Hollande dans son show « moi, président » face à Sarkozy, entre deux tours, proclamait la main sur le cœur qu'il n'opposerait pas les français entre eux. Diviser pour régner est, chez lui, comme chez Sarkozy, une seconde nature. A croire que c'est la « fonction » qui veut ça, lorsqu'elle s'abîme dans l'atmosphère âcre de la chute de la V^{ème} République. Alors, tout y passe. Vas-y que je te désigne les musulmans à la vindicte populaire et aux contrôles au faciès (comme si 6 millions d'habitants étaient en garde à vue constante à ciel ouvert), et vas-y

Chronique d'une chute de régime



Roland Dumas et Jean-Jacques Bourdin

que j'oppose les français de « souche » (ça veut dire quoi d'ailleurs ?), aux « naturalisés » et à ceux qui ne sont pas de sang « gaulois » ou européen ; vas-y que j'oppose les « naturalisés » et « générations suivantes » qui « s'intègrent » aux « autres » et vas-y que je crie sur tous les toits que la majorité de la population est antisémite. Sans hésiter à traîner un gosse de 8 ans au commissariat pour des propos dont il ne connaît pas le sens.

La police des consciences en action

Et, nous voici confrontés à un gouvernement et des ministres qui appellent à la délation, à surveiller « ceux qui ne sont pas Charlie ». Même Rolland Dumas, vieillard de 93 ans, se voit subitement et violemment attaqué par les hommes politiques de tous bords, dénoncé comme ... antisémite. Nous n'avons pas de tendresse particulière pour l'ancien président du Conseil Constitutionnel et compagnon de Mitterrand. Mais lorsqu'il a dit face à Gourdin, pardon Bourdin- journaliste donneur d'ordre, « Valls est sous l'influence de sa femme », ce vil mercenaire des médias a aussitôt rebondi « vous voulez dire qu'il est sous influence juive ? » aux seules fins de le piéger. Procédé de basse police de la pensée, s'il en est. En France, pays de la liberté d'expression individuelle et collective (qui s'arrête où commence celle du pouvoir), on peut dire sans craindre d'offusquer quiconque que Bernadette Chirac ou Christine Boutin sont sous influence chrétienne ou que mon voisin de palier est sous influence musulmane depuis qu'il fréquente une musulmane. Mais, sous influence juive ? Vous n'y pensez pas !

Cette forme de censure morale poussée à son comble aboutit d'ailleurs à nier la culture et la tradition séculaire profondément démocratique du peuple

juif, qu'on ne saurait amalgamer à l'idéologie réactionnaire sioniste. Mélenchon lui-même (et nos lecteurs savent que nous n'avons aucune tendresse à son humble égard) a fait les frais de cette censure morale de Tartuffe quand il avait dit que

Moscovici n'avait pas d'autre patrie que la finance internationale. Le malheureux a battu en retraite en déclarant qu'il ne savait pas que Moscovici était juif. Conclusion : ne dites surtout pas que Rothschild et sa banque ont pour patrie la finance internationale. Vous passeriez pour un antisémite ! Entre nous et Rothschild ou Moscovici, il y a, c'est clair, une différence de patrie très nette: leur patrie, c'est la finance internationale, la nôtre, c'est le prolétariat mondial et les peuples opprimés ! Ajoutons que « la France » comme « nation » est partie prenante du Capital financier mondial...

Cambadélis, mercenaire, homme de main et videur...

S'agissant des propos de Rolland Dumas, c'est sans doute le sieur Cambadélis qui a été le plus loin dans l'ignominie en osant déclarer « son langage rappelle celui des années 30 [...] Je me félicite que tous les partis politiques aient fait bloc et pris position contre ce type de propos qui sont ceux de Dieu-donné normalement ». Cet aventurier qui n'a connu d'autres guérillas que celles des tripa-touillages des élections à la MNEF, ce repris de justice condamné pour s'être dégoté un emploi fictif de derrière les fagots auprès d'un ancien dirigeant du FN, aurait pu éviter de s'en prendre à un homme qui, dans sa jeunesse, a combattu le nazisme les armes à la main.

Au fait, Cambadélis s'est-il offusqué un jour que Mitterrand a fleuri la tombe de Pétain ou qu'il continue à déjeuner avec Bousquet, l'organisateur de la rafle du

Vel d'hiv en 1942 ? Loin d'aider au combat contre l'antisémitisme, ces tartufferies ne peuvent que l'alimenter. Tout en sachant que la population laborieuse a de toute autres préoccupations et n'est pas disposée à se laisser entraîner dans les malsaines diversions gouvernementales et médiatiques. Elle rejette cette hypocrisie extrême, ces mensonges d'Etat. Elle ne supporte pas d'entendre Valls déclarer avec suffisance qu'il rend du pouvoir d'achat aux français sous forme de baisses d'impôts inexistantes tout en baissant le coût du travail (discours devant les députés lors de la motion de censure faisant suite à l'application de l'article 49-3, le 19 février dernier).

Ces gesticulations hystériques ne freinent en rien la chute du régime, désormais inévitable. L'Union nationale de quelques jours débouche, en réalité, sur de nouvelles fractures au sein des parlementaires PS et au sein de l'UMP (où Sarkozy – qui l'eût cru – a été mis en minorité sur la consigne de vote à donner au second tour des élections désastreuses de la 4^{ème} circonscription du Doubs). Cette crise, à n'en pas douter, va connaître une nouvelle accélération lors des prochaines élections départementales. L'Union nationale du 11 juin n'aura servi qu'à accentuer la fracture électorale, comme l'a montré cette élection partielle de la 4^{ème} circonscription du Doubs.



J.C. Cambadélis

Contre l'islamophobie d'Etat et sous toutes ses formes, pour le libre développement de la lutte des classes, pour en finir avec ce gouvernement et avec ce régime gangrené, pour rompre avec l'Union Européenne, ses institutions, traités et directives, nous sommes résolument du côté des salariés, des jeunes, des chômeurs,

des petites gens des villes et des campagnes et des retraités qui s'apprentent à faire la grève du vote, les 22 et 29 mars prochain. Ils ont raison puisque plus personne ne les représente. Nous sommes avec eux.

Daniel Petri, 21 février 2015

Dossier logement

En avant pour le grand bond en arrière...

Plus de 60 ans ont passé depuis l'appel de l'abbé Pierre qui dénonçait, à travers la mort d'une femme retrouvée gelée sur les trottoirs de la capitale, les conditions indignes réservées par une société dite moderne, aux plus faibles d'entre elle. Revenant sur 20 ans de politique du logement, le dernier rapport de la fondation abbé Pierre note que la crise frappe toujours aussi violemment les familles et laisse à la rue de plus en plus de gens.

Les chiffres en attestent : près de dix millions de personnes sont en situation de fragilité par rapport au logement, dont 3,5 millions de mal-logés au sens strict, comme l'an dernier. (sans domicile, en chambre d'hôtel, en camping, dans des abris de fortune, des logements insalubres ou dans des conditions de logement très difficile).

La situation s'est aggravée également pour les plus exclus : le nombre de SDF a augmenté de 50% en dix ans, avec 141.500 adultes et enfants concernées en 2012. Et les profils se sont diversifiés : outre les familles, dont le nombre a bondi, on retrouve de plus en plus de jeunes à la rue, des demandeurs d'asiles, et des malades psychiatriques. «Les dispositifs d'aide ne sont plus adaptés et se sont engorgés», explique Manuel Domergue, directeur des études de la Fondation. Ainsi 1,8 million de ménages sont en attente d'un logement social, alors que seulement 450.000 sont attribués chaque année.

31 000 enfants dorment dans la rue en France

31 000 enfants (sic !) dorment dans la rue, et ce dans une quasi indifférence générale. Pire : la notion même de protection de l'enfance et de mise en danger d'enfants qui justifient si souvent des mesures drastiques (placements, mesures éducatives...), ne sont pas de mise dans bon nombre de départements dont celui des Pyrénées Atlantiques, sous le fallacieux prétexte qu'un « enfant à la rue n'est pas en danger dès lors qu'il y vit et dort avec ses parents » (!!!!).

De même 355.000 demandes d'hébergement pour SDF ont été formulées durant l'hiver 2013-2014 selon le baromètre du 115, mais seulement 140.000 places ont été attribuées. Et les familles sans domicile, en priorité hébergées à l'hôtel, notamment en Ile-de-France, se

retrouvent aussi à la rue, car le dispositif, qui coûte très cher, arrive à saturation.

Si plusieurs textes ont prétendu améliorer la situation, comme la loi SRU obligeant les communes à produire du logement social ou la loi Dalo obligeant l'Etat à reloger les plus démunis, forte est de constater que tout cela n'est que poudre aux yeux. Manuel Domergue a son diagnostic : une «crise du logement sous-estimée», des «politiques sociales du logement freinées par la rigueur», mais aussi «par l'idéologie» qui consiste à «accompagner le marché» plutôt que de le réguler. Sans compter «une politique territoriale défailante et le poids des lobbys» de l'immobilier, insiste-t-il.

De moins en moins de logements sociaux en construction

2014 a été l'année de renoncements profonds, avec le détricotage de la loi Alur, notamment sur l'encadrement et la garantie universelle des loyers, qui ont été restreints, décision prise par le sinistre petit toréro, Valls, à l'occasion premier ministre du fossoyeur de la gauche François Hollande, si prompt à déclarer sa flamme aux patrons et au capital.

Les promesses électorales il est vrai ne sont là que dans le seul objectif d'être élu. En la matière le dit fossoyeur aura fait preuve d'une constance impressionnante.

Les 500.000 logements sociaux promis par Hollande sur l'année 2013 ont péniblement atteint les 300.000, et l'année 2014 qui vient de s'écouler n'aura pas dérogé à la règle.

Le fallacieux prétexte de la crise, qui justifie économies et politique de rigueur, mais ne concerne pas visible-



ment les sociétés du CAC40 qui viennent de reverser des dividendes équivalents à ceux de 2007, soit un an avant la dite crise, a donc toutes les chances de ne...rien changer ! Les Thénardier du 21ème siècle ont encore de beaux jours devant eux, à l'instar des Bouygues et autres promoteurs proposant l'indécence de leurs mètres carrés aux tarifs prohibitifs.

Réquisition des logements vides !

Quelles solutions pour inverser la tendance ? Certainement pas le bulletin de vote, mais dans l'application de la loi de réquisition des logements vides, votée en 1945 et rarement appliquée, première étape vers une insurrection générale des mal logés et des sans abri ?

Et dans la lutte résolue pour une loi d'interdiction des expulsions de logement pour tous ceux et celles frappés par la crise. L'insurrection du prolétariat parisien lors de la Commune de 1871 avait pris des mesures en ce sens contre les propriétaires et autres cumulards.

Assurément, un exemple à suivre !

Txomin Ravachol
23 février 2015

Dossier logement

Une nouvelle et néfaste réforme du logement

A peine mise en place la loi Duflot sur le logement dite loi Alur (l'accès au logement et un urbanisme rénové) le gouvernement a commandé un rapport au Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) et l'Inspection générale des finances (IGF), dans le plus grand secret. « Tout pouvoir est une conspiration permanente » avait noté Balzac en son temps. Ici la conspiration est tournée contre le droit au logement, avec la plus grande brutalité.

Faudra-t-il chanter comme Rava-chol allant sur l'échafaud « *pour être heureux, nom de Dieu, pends ton propriétaire* » ? Pour l'instant ce rapport, gardé secret depuis l'été dernier, selon Les Echos du 29 janvier dernier, inviterait presque les propriétaires professionnels à pendre les locataires. A défaut, il invite le gouvernement, qui ne se fera pas prier, à supprimer toute forme d'aide aux logements HLM, consacrant ainsi le désengagement financier de l'Etat.

Désireux d'attaquer l'os, ces rapporteurs sans âme n'hésitent pas à remettre en cause la notion même de bail. « *Pour diminuer les logements vacants, ils veulent aussi « permettre aux bailleurs particuliers de louer avec des baux de moins de trois ans, voire de pouvoir reprendre le logement en cours de bail* » lit-on dans Libération du 30 janvier 2015

Baisse des APL...

L'APL n'échappe pas à leur froideur destructrice. « Ils proposent de «resserrer les critères d'attribution des aides personnelles au logement (APL), en rendant inéligibles à celles-ci les logements dépassant un certain niveau de loyer et de superficie et les ménages disposant d'un certain niveau de patrimoine» et de «mettre fin à la possibilité de rattachement au foyer fiscal des étudiants percevant une aide au logement», indiquent Les Echos. Cette dernière mesure «dégagerait 400 millions d'euros d'économies dès la deuxième année». » [Libération – déjà cité]. A partir du moment où un type d'allocation est plafonné, le plafond a vocation de baisser sans cesse. C'est ce qui se produit depuis la mise en place des APL en 1977. C'est ce qui risque de se produire pour les Allocations familiales. Au départ le plafond se veut élevé puis il est ramené progressivement vers ...le

seuil !

Les rapporteurs visent également les petits bailleurs qui louent un bien issu d'un héritage. «Diverses mesures techniques visent à diminuer l'avantage fiscal actuel du statut de loueur en meublé non professionnel»[Les Echos, déjà cité]. Place nette aux sociétés immobilières, au service desquelles le gouvernement conspire !

Pousser les feux de la précarité du logement, pousser les feux de la privatisation totale des Offices Publics d'Habitat HLM sont les pistes noires de « réformes » retenues par ces grands commis. C'est du pur Macron ! Le tout pour satisfaire aux exigences de l'Union Européenne.

Pour une loi interdisant les expulsions

Devrions-nous attendre que « les choses se précisent » et que ce rapport accouche d'un projet de loi ? N'est-il pas de la responsabilité des organisations syndicales, ouvrières et démocratiques d'alerter la population sur ce qui se trame dans son dos, sur cette question décisive qu'est le logement, dernier rempart de notre dignité avec le droit au travail ?

En ce qui nous concerne, nous avons indiqué dans le Plan d'urgence que nous soumettons à la discussion, de vraies pistes :

Droit au logement pour tous :

- Un toit, un bail en HLM pour toutes les familles mal-logées et sans logis
- Interdiction pure et simple des expulsions de logement, toute l'année !
- Annulation des dettes locatives pour les familles frappées par le chômage, la pauvreté, les bas salaires ou la maladie

Interdiction des expulsions ? Nous n'avons pas inventé cette exigence. En

effet, il y a exactement dix ans, les députés PS, PCF et Verts, alors minoritaires au Parlement votaient dans une belle unité une proposition de loi présentée par le groupe parlementaire PCF, laquelle proclamait :

« Toute expulsion poursuivie à l'encontre du locataire d'un local à usage d'habitation au seul motif du défaut de paiement des loyers, charges locatives ou indemnités d'occupation, ou en raison de difficultés économiques et sociales, est interdite.(...) » .

La question explosive du droit au logement.

Ils sont à présent majoritaires. Qu'attendent-ils donc pour mettre aux voix leur proposition de loi interdisant les expulsions locatives, décriées comme « pratique moyenâgeuse » par un député PCF, le 15 mars 2005, en séance de l'après-midi à l'Assemblée nationale ? Qui pourrait tolérer cette forme de cruauté et d'humiliation sociale, contraire aux droits de l'homme ? A moins, bien sûr, de se soumettre au principe d'inviolabilité de la propriété privée incompatible avec le droit effiecient à un toit décent pour tous et sans discrimination...

Une chose est sûre : la question du Logement est en train de devenir explosive. La tension sociale autour de cette question vitale aggravée par Hollande-Valls est l'un des ingrédients de la débâcle de ce gouvernement et de la chute du régime.

Daniel Petri, 28 février 2015

Collectif contre le contrôle au faciès

Stop le contrôle au faciès

Notre premier congrès de La Commune-pour un parti des travailleurs qui s'est tenu à Paris les 7 et 8 février derniers a décidé la mise en œuvre d'un plan de travail, comme par exemple la diffusion et l'action sur un Plan d'urgence en défense de la classe ouvrière et la jeunesse (on trouvera ce plan d'urgence publié intégralement sur notre site lacommune.org)

Et nous avons aussi décidé, parmi nos priorités, la lutte nationale contre le contrôle au faciès dont sont quotidiennement victimes les jeunes, en particulier noirs et arabes. Cette pratique est l'expression d'un racisme d'Etat et ceux qui l'exercent pensent avoir l'impunité. Le candidat Hollande n'avait-il pas pourtant dit qu'une fois élu, il mettrait en place une fiche de signalement que les policiers seraient contraints de remettre à chaque jeune interpellé ? On sait ce qu'il en est de cette promesse passée aux oubliettes. Notre organisation, plutôt que de sortir sa propre pétition a préféré tout logiquement et naturellement rejoindre le juste combat du « collectif contre le contrôle au faciès » et a signé sa pétition nationale. Présentation.

Pétition

LA FIN DES CONTRÔLES AU FACIÈS, C'EST MAINTENANT!

par Stop le Contrôle au Faciès et Ligue des Droits de l'Homme

Au cours de la campagne présidentielle, François Hollande s'est engagé à lutter contre les contrôles au faciès par une mesure respectueuse des citoyens. A la veille des élections législatives de juin dernier, cette mesure a été précisée par son Premier ministre Jean-Marc Ayrault : la mise en place du reçu du contrôle d'identité, défendue par de nombreuses associations de terrain et de défense des droits depuis des années.

Le ministre de l'Intérieur Manuel Valls a depuis déclaré son désintérêt pour la mesure, en proposant des initiatives qui certes pourraient améliorer le rapport police-citoyen, mais qui ne répondent pas à l'engagement 30 du Président Hollande et du gouvernement: la lutte contre le contrôle au faciès.

Le Premier Ministre se dit aujourd'hui convaincu par Manuel Valls de l'impossibilité d'appliquer cette mesure, pourtant simple et indéniablement efficace. Montrons-lui que les citoyens et élus de ce pays en ont compris l'intérêt et qu'ils attendent du gouvernement qu'il tienne ses engagements!

Signez la lettre ouverte de la Ligue des Droits de l'Homme et de Stop le Contrôle au Faciès, puis diffusez largement!

~~~~~

Monsieur le Premier Ministre,

L'année 2011 a été marquée, sur le plan de la lutte contre les discriminations, par une mobilisation sans précédent autour de la question des contrôles au faciès. Des centaines d'associations, des milliers de citoyens ont pris à cœur de mettre un terme à cette pratique abusive, discriminatoire et donc inefficace, dans la mesure où les contrôles d'identité motivés par l'apparence ne mènent que très rarement à des interpellations justifiées.

Non, de tels contrôles ne mènent à rien, si ce n'est à instaurer un climat de défiance complexifiant le travail quotidien des policiers et à miner, chaque jour un peu plus, le respect des libertés fondamentales et, ipso facto, notre pacte républicain.

Forts de cette certitude, nous nous associons aujourd'hui à la demande de mise en place de la politique de reçu du contrôle d'identité adaptée au contexte français, telle que portée par de nombreux collectifs et associations de terrain. Les objectifs sont simples : permettre, d'une part, aux autorités d'obtenir des données quantitatives et qualitatives sur les contrôles d'identité à l'échelle nationale (leur nombre, leurs motifs, leurs résultats et leur impact) et, ainsi, de permettre aux commissariats d'évaluer leurs pratiques et de mieux cibler les contrôles ; d'autre part, permettre à chaque citoyen de garder une trace des contrôles d'identité dont il fait l'objet, élément objectif qu'il pourrait présenter au Défenseur des Droits en cas d'abus.

Contrairement aux affirmations de certains, ce PV, remis à l'issue de chaque contrôle, ne saurait constituer un passe-droit en cas de nouvelles vérifications policières et respecte la protection des données personnelles. Et, comme vous l'avez vous-même signalé, Monsieur le Premier Ministre, le 1er juin dernier, elle ne saurait constituer un frein à l'activité policière. Les expériences étrangères nous rassurent, au contraire, sur la capacité de cette politique à conjuguer efficacité, sécurité et justice.

Notre pays peut-il se permettre de passer à côté d'une politique visiblement opérante sans tenter de se l'approprier ? Peut-on se dire « convaincu » des difficultés liées à la mise en place d'un dispositif sans l'avoir testé et ce, alors même que d'éminents responsables politiques et une cinquantaine de parlementaires soutiennent une expérimentation dans leur circonscription ? Mais surtout, peut-on encore se permettre de refuser de connaître le nombre de contrôles effectués en France, et d'ainsi pouvoir en mesurer l'efficacité ?

La lutte contre les contrôles au faciès fut placée au cœur du programme présidentiel, justement afin de redonner toute leur



## Collectif contre le contrôle au faciès

consistance aux principes d'égalité et de justice, principes fondateurs du socle national. C'est, et vous l'aviez bien compris Monsieur le Premier Ministre qu'il est primordial d'apporter des réponses concrètes à un problème de société persistant.

En 1993 déjà, le Conseil Constitutionnel saisi par de nombreux responsables politiques – dont vous encore, Monsieur le Premier Ministre prenait la mesure de cette discrimination majeure portant atteinte aux libertés constitutionnelles, et recommandait une motivation individualisée et objective de chaque contrôle d'identité. Près de vingt ans après cette décision restée lettre morte, alors qu'émeutes, blessés, décès et procès se sont multipliés, il y a urgence. Jusqu'ici, aucune proposition, aucune des pistes avancées par le Ministre de l'Intérieur – vouvoiement, matricule – ne saurait répondre à la problématique du contrôle au faciès, et de la traçabilité des contrôles d'identité. Elles ne sauraient non plus garantir le respect des droits et des libertés reconnus, notamment, par la Convention européenne des Droits de l'homme dont notre pays est signataire.

La lutte contre le contrôle au faciès impose des décisions courageuses animées par la volonté de changer le quotidien de millions de citoyens victimes de procédures abusives.

Monsieur le Premier Ministre, cette décision vous revient. Nous vous prions de bien vouloir reconsidérer la position exprimée par une partie du gouvernement et de permettre l'instauration d'un débat clair et serein sur la base des observations rendues par le Défenseur des droits; à tout le moins une expérimentation de la politique du reçu du contrôle d'identité dans une ou plusieurs zones test, dès cette année.

**POUR SIGNEZ ET DIFFUSER C'EST ICI: <https://www.change.org/stopcontroleaufacies>**

### ASSOCIATIONS ET PERSONNALITÉS SIGNATAIRES:

Ligue des Droits de l'Homme, Collectif Contre le Contrôle au Faciès, Les indivisibles, Cité en Mouvement, Collectif Antinérophobie, Brigade Antinérophobie, La Balle au Centre Bobigny, HIA < Network France, Nordside, Agir Pour Réussir, Collectif ACLEFEU, Collectif contre l'Islamophobie en France, Collectif Nous ne Marcherons Plus, Collectif Vies Volées, CRAN, Espace Projets Associatifs de Vaulx en Velin, FoulExpress, RTT Prod, C'Noues, République et Diversité, An Nou Allé, Comité IDAHO France, Fédération de la mixité de France, BANLIEUES'ART, Parti Communiste Français, Pierre Laurent (Sénateur, secrétaire national du PCF), Marc Chebsun (fondateur de Respect Mag), Nasser Haidari (adjoint maire de Marseille), Zebda

### Présentation du Collectif contre le contrôle au faciès

Formé au printemps 2011, le Collectif contre le Contrôle au Faciès réunit informellement associations, personnalités et membres de la société civile à travers la France qui veulent tenir les officiers de police comptables de leurs actes, et obtenir une réforme de la loi encadrant les contrôles afin de permettre un recours en cas de contrôles discriminatoires.

Le contrôle sur la base de la seule apparence, ainsi que ses conséquences dramatiques, sont dénoncées depuis des années, par associations de terrains, personnalités, chercheurs, ONGs, et élus locaux. Mais c'est suite à la publication d'une étude du CNRS révélant qu'à Paris, un style « jeune » multiplie par 11 le risque d'être contrôlé, et celui d'être perçu comme noir ou arabe le multiplie respectivement de 6 et 8 fois qu'un collectif informel s'est formé.

A travers des initiatives collectives, sur le terrain mais aussi aux niveaux médiatique, juridique et politique, les fondateurs du collectif ont décidé de rassembler différentes parties prenantes autour de la table pour définir des mesures applicables pour améliorer les rapports police-habitants à travers une pratique policière plus efficace, transparente, et dans le respect des droits de chacun.

L'objectif long terme du Collectif est de freiner la pratique abusive et illégale du contrôle d'identité que représente le contrôle au faciès, dont l'inefficacité est démontrée.

#### Le Collectif est à l'origine :

- d'un numéro de SMS auquel les personnes contrôlées sans motif ou victimes d'abus policiers peuvent le signaler pour connaître leurs droits, et être orientés vers différents recours;
- de la web-série « Mon 1er contrôle d'identité », dont la première saison reprenait les récits de contrôles abusifs de plus de 30 rappers français (près de 2 millions de vues), et la seconde ceux de personnalités issues de la société civile (élus, artistes, sportifs, journalistes, etc.);
- de la première action en justice collective contre l'Etat pour contrôle au faciès, en collaboration avec le Syndicat des Avocats de France et l'Open Society Justice Initiative, mais aussi de dizaines de recours en pénal et devant le Défenseur des Droits pour contrôles abusifs;
- et de la campagne nationale pour une politique complète de reçu du contrôle d'identité avec commission indépendante visant à créer une traçabilité des contrôles et reprise dans les campagnes présidentielle et législative. Elle fait aujourd'hui l'objet de propositions de loi issus de différents partis (EELV, UDI et FDG).



**STOP LE CONTRÔLE  
AU FACIÈS.FR**

COLLECTIF CONTRE LE CONTRÔLE AU FACIÈS

Plus de renseignements sur notre site [lacomune.org](http://lacomune.org) ou directement sur le site du collectif [stoplecontroleaufacies.fr](http://stoplecontroleaufacies.fr)

## Dossier loi Macron

**Véritable catalogue de mesures fondamentalement anti-ouvrières, la « loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques », dite loi Macron, est une nouvelle illustration de la soumission de Hollande et Valls aux exigences des capitalistes et de l'Union Européenne qui, au fond, tentent par tous les moyens d'enrayer la chute de leur taux de profit. De ce point de vue, il devient absolument impératif pour le gouvernement PS-MEDEF de « libérer les activités contraintes », de « stimuler l'investissement » et de « développer l'emploi ». Analyse d'une loi réactionnaire « adoptée » au forceps du 49-3. Nous reprenons ici une très bonne analyse de cette loi, sans aucun doute l'une des meilleures, analyse élaborée par Richard Abauzit, ancien inspecteur du travail. (Source : Union locale CGT, Dieppe.)**



**L**a loi Macron n'est ni plus ni moins que la poursuite du CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi), du Pacte de Responsabilité et de la loi de Sécurisation de l'emploi de 2013. La lecture de l'exposé des motifs de la loi se suffit à elle-même : « Pour renouer avec une croissance durable, l'économie française doit être modernisée et les freins à l'activité levés. Pour atteindre ces objectifs, la loi pour l'activité et la croissance vise à assurer la confiance, à simplifier les règles qui entravent l'activité économique et à renforcer les capacités de créer, d'innover et de produire (...) »

### 1/ Code civil : le retour à 1804 et la suppression du droit du travail :

Le droit du travail repose sur la réalité de l'exploitation des travailleurs qui, en langage juridique est nommée « subordination ». Le salarié est aux ordres, soumis à son employeur pour son embauche, son contrat, l'exécution de son contrat et son licenciement. L'exact contraire du droit civil dans lequel les deux parties sont à égalité. Il a donc été ajouté dans le code civil actuel que les

contrats de travail étaient exclus de ce droit entre égaux, le code du travail servant précisément à limiter pour partie l'arbitraire patronal.

Le projet MACRON, sans qu'aucun média ne le soulève, abroge l'alinéa qui, dans le code civil, exclut les contrats de travail. Ce n'est ni plus ni moins que la suppression du droit du travail. Un retour à 1804, au code Napoléon, et à la loi Le Chapelier : plus aucune entrave à la liberté d'exploiter. Il suffira au patron, pour chaque litige, d'obtenir « l'accord » du salarié et aucun juge, prud'homme ou non, ne pourra venir troubler cet « accord » au nom d'un quelconque droit du travail. Travailler le dimanche, la nuit, 12h par jour, 60h par semaine, pour un demi-SMIC... du moment que le salarié est « d'accord ».

A y regarder de près, cette incroyable tentative du gouvernement et du MEDEF n'est pas si nouvelle : elle est ici et là inscrite déjà dans de plus en plus nombreuses dispositions du droit du travail, qu'il s'agisse d'« accords collectifs » signés par des organisations syndicales et/ou de lois : ainsi, dès décembre 1981, un accord collectif permettait de faire faire 12 h x 12 jours

= 144 h à un salarié agricole avec son « accord », l'ANI du 11 janvier 2013 et la loi du 14 juin 2013 permettent de ne pas respecter le plancher de 24 h avec l'« accord » du salarié. Et, pour le travail du dimanche, il serait, pour l'essentiel, réservé aux « volontaires ». Ce « volontariat » dont on mesure toute l'ir-



## Dossier loi Macron



réalité quand l'ex présidente du MEDEF n'a pu trouver mieux que l'oxymore de « soumission volontaire ».

### 2/ Prud'hommes : la mise à mort

Le projet MACRON est un nouvel arsenal pour casser plus encore ce qui reste souvent le seul recours pour les salariés.

Les conseillers prud'homaux se voient soumis à un contrôle plus fort, une vraie tutelle ; leurs conditions de travail ainsi que le rapport de force pour les conseillers salariés sont dégradés ; se met en place une justice expéditive et forfaitaire répondant ainsi aux demandes constantes du MEDEF déjà avancées dans l'ANI du 11 janvier 2013, et la loi qui les ont consacrés :

- 2-1/ extension du pouvoir des juges départiteurs, qui pourront assister aux assemblées générales du conseil de prud'hommes, pourront réunir son président et vice-président, et pourront remplacer le conseil de prud'hommes en cas de problèmes de fonctionnement de celui-ci.
- 2-2/ extension de la formation restreinte (2 conseillers au lieu de 4), sur demande du bureau de conciliation. Une nouvelle procédure qui aura comme conséquence inéluctable un engorgement supplémentaire et des jugements expéditifs encore plus défavorables aux salariés.
- 2-3/ suppression possible de la case « bureau de jugement » et renvoi au juge départiteur (« de droit » et sans possibilité de recours) dans les trois cas suivants :
  - si le bureau de jugement estime que la formation restreinte décidée par le bureau de conciliation (« et d'orientation ») ne s'imposait pas ;
  - si le bureau de conciliation et d'orientation le décide dans le cas où « toutes les parties le demandent »
  - ou bien en cas de partage du bureau de conciliation !
- 2-4/ Contrôle et organisation de la « démission » des conseillers prud'ho-

maux : Un décret va désormais fixer un délai au-delà duquel un conseiller prud'homme sera désormais considéré comme « démissionnaire » s'il ne satisfait pas à une nouvelle « obligation de formation initiale et continue. ».

- 2-5/ Une suspicion et un contrôle institutionnalisés : Un décret va établir un « recueil des obligations déontologiques des conseillers prud'hommes ». La loi MACRON donne une idée du contenu de ce recueil qui permettra toutes les mises à l'écart de conseillers qui déplaisent : à l'« indépendance » et à l'« impartialité », auxquelles sont astreints tous les juges, pour les conseillers prud'hommes, se rajoutent la « dignité », la « probité » et un comportement de nature « à prévenir tout doute légitime à cet égard », l'abstention « de tout acte ou comportement à caractère public incompatible avec la réserve que leur imposent leurs fonctions » et, last but not least, « Leur est interdite toute action concertée de nature à arrêter ou entraver le fonctionnement des juridictions ».

- 2-6/ Des sanctions renforcées : Les conseillers prud'hommes sont considérés par la loi MACRON comme des salariés soumis au pouvoir disciplinaire d'un employeur :

- sont créées deux nouvelles sanctions, l'« avertissement » (sans recours possible car censé ne pas être une sanction) et le « blâme » ;

- est également créée l'équivalent de la mise à pied à titre conservatoire.

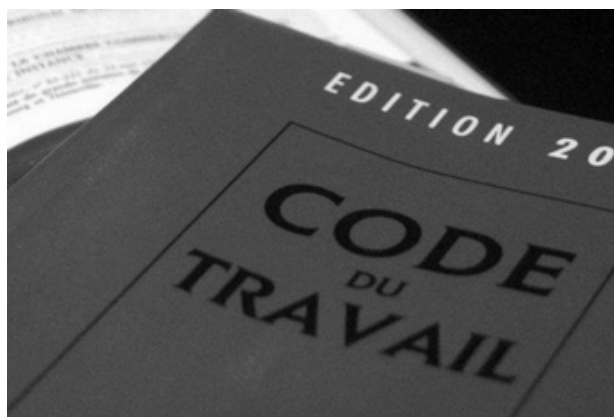
- Quant à la « déchéance » provisoire possible, elle est allongée (de 5 à 10 ans) et une déchéance définitive est créée. Une « commission nationale de discipline » est créée.

- 2-7/ La représentation deviendrait obligatoire en appel ! et les défenseurs syndicaux, déjà très peu nombreux, pourraient avec un nouveau statut être introuvables aussi bien aux prud'hommes qu'en appel. Désormais les salariés devront soit prendre un avocat, soit trouver un défenseur syndical dont la loi MACRON prévoit un

contrôle de sa désignation et la possibilité de radiation administrative.

- 2-8/ Moins de juges pour juger et des juges « mieux » choisis. MACRON innove en créant la notion de « litiges sériels ». Sans recours possible, le premier président de la cour d'appel ou le président de la Cour de cassation pourra décider de faire juger plusieurs affaires par un seul conseil de prud'hommes, qu'il choisira ! Et ce conseil pourra se dessaisir de lui-même ou « si toutes les parties le demandent » au profit d'un juge départiteur lui-même désormais choisis parmi les juges du TGI, choisis eux-mêmes par le président du TGI « prioritairement en fonction de leurs aptitudes et connaissances particulières ». Si avec ça, les patrons ne gagnent pas à tous les coups...

- 2-9/ Un bonus, les avocats d'entreprise ! Ce cadeau anglo-saxon est une bonne nouvelle pour les patrons qui pourront se payer ces DRH bis qui vont accroître l'inégalité des salariés devant la justice. Même si, contrairement au projet initial, ils ne plaident pas, comment ne pas voir le poids dont pèseront ces salariés qui devront leur emploi à leur capacité à conforter le pouvoir patronal, en leur évitant des erreurs préjudiciables, en préparant au mieux pour



les prud'hommes arguments juridiques et fausses attestations de salariés mieux ficelées.

### 3/ Inspection du travail et sanction de la délinquance patronale : toujours moins

L'inspection du travail a déjà vu son indépendance foulée au pied par le décret SAPIN de mars 2014. Le projet d'ordonnance MACRON en est la suite que SAPIN n'avait pas eu le temps de terminer.

## Dossier loi Macron

Pour les sanctions, les patrons vont échapper et aux juges et aux inspecteurs du travail : des amendes pénales vont être transformées en amendes administratives et l'administratif ne sera plus l'inspecteur du travail mais son supérieur hiérarchique au niveau régional, pas moins, le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation et, accessoirement du travail et de l'emploi (D.I.R.E.C.C.T.E) dont le seul intitulé permet de mesurer le

degré d'indépendance par rapport au patronat qui échappe ainsi au procès-pénal et accède à tous les arrangements possibles entre amis.

Une mention spéciale pour les délits qui concernent le droit syndical et les représentants du personnel : il est précisé que la peine d'emprisonnement sera supprimée car « susceptible de dissuader les sociétés étrangères d'investir dans les entreprises françaises... ».

Et pour les élections professionnelles, les patrons vont échapper à l'inspection du travail : seront désormais transférées aux juges les décisions sur la mise en place de délégués de personnel de site ; les décisions sur le nombre et de la composition de collèges électoraux ainsi que le nombre de sièges et leur répartition entre les collèges (en l'absence d'accord électoral) ; les décisions de reconnaissance d'un « établissement distinct » pour les élections de délégués du personnel ou de membres du comité d'établissement ; les décisions de dérogation aux conditions d'ancienneté pour les électeurs et les éligibles aux élections de délégués du personnel et des membres du comité d'entreprise.

### 4/ Médecine du travail : la mise à mort

L'étude d'impact du projet MACRON donne à voir les soubassements des changements législatifs envisagés : il y est expliqué clairement que l'obligation légale de la visite d'embauche ne peut être effectuée car il manque de médecins du travail et que « les employeurs sont donc dans une situation d'insécurité juridique » car la Cour de cassation sanctionnerait « lourdement » le non respect de l'obligation de sécurité ; et la lame vient également aux paupières, il



est expliqué que les médecins du travail rédigent beaucoup trop d'avis d'aptitude comportant des restrictions d'aptitude ou des aménagements de poste, ce qui empêcheraient par ce biais tout licenciement ! (« Tant que l'avis mentionne l'« aptitude », aucun licenciement ne peut être envisagé même si l'employeur est dans l'incapacité de suivre les recommandations et propositions du médecin du travail.»).

Les solutions envisagées sont donc :

- 1/ moins de visites médicales et des visites faites par « d'autres professionnels » ;
- 2/ des avis d'aptitude faits par des « collaborateurs médecins » et un encadrement voire une suppression des « réserves ». Licencié plus et plus vite pour inaptitude, tel est la sécurisation recherchée par le projet de loi.

### 5/ « Simplifications » pour les entreprises : toujours plus !

• 5-1/ Licenciements pour motif économique : Grâce à la loi du 14 juin 2013, l'employeur pouvait déjà, sur les quatre critères de choix des licencié(e)s, retenir prioritairement le critère qu'il voulait, par exemple le critère arbitraire de la « qualité professionnelle » au détriment des critères sociaux (charges de famille, âge, handicap, ancienneté). La loi MACRON permet à l'employeur de moduler même les critères choisis en les fixant « à un niveau inférieur à celui de l'entreprise ». En clair, pouvoir choisir de licencié(e) qui on veut, où on veut : La loi MACRON simplifie les « petits li-

ciements » (de 2 à 9 salariés) dans les entreprises de plus de 50 salariés.

La loi MACRON simplifie les efforts de reclassement pour les grandes entreprises.

La loi MACRON simplifie beaucoup les licenciements dans les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire.

La loi MACRON simplifie beaucoup le licenciement sans retour et sans indemnités des salariés pour lesquels le tribunal administratif aurait annulé la décision de validation ou d'homologation.

• 5-2/ Travail clandestin (= travail « illégal »). Sous couvert de « lutte contre la prestation de service internationale illégale », la loi MACRON organise au contraire le laisser faire pour les infractions au détachement illégal de salariés : « délai » pour se mettre en règle, « rapport administratif » de l'agent de contrôle à l'« autorité administrative » (rebonjour le D.I.R.E.C.C.T.E) qui pourra « eu égard à la répétition ou à la gravité des faits constatés » (!) et par « décision motivée », suspendre la prestation mais pour « une durée ne pouvant excéder un mois ». Il est prévu que le patron pourra passer outre (!), ne pas suspendre son activité illégale, et qu'en ce cas, il s'exposera – on tremble – à une « amende administrative » (!) mais que le D.I.R.E.C.C.T.E n'infligera – on est rassuré – qu'avec circonspection en tenant compte des « circonstances » et de « la gravité du manquement » mais aussi du « comportement de son auteur » ainsi que de « ses ressources et ses charges ».

• 5-3/ Travailleurs handicapés. Pour pouvoir se soustraire à l'obligation



d'embaucher des travailleurs handicapés, les employeurs pouvaient déjà passer des contrats à des « entreprises adaptées », des « centres de distribution de travail à domicile », des « établissements ou services d'aide par le travail. La loi MACRON voit plus loin :

## Dossier loi Macron

désormais, il suffira de faire appel : à des personnes que l'employeur ne paiera pas et qu'il n'aura pas l'obligation d'embaucher (« personnes handicapées pour des périodes de mise en situation en milieu professionnel ») ou à des non salariés (« travailleurs indépendants handicapés »)

• 5-4/ Consultations des institutions représentatives du personnel. A la rubrique « Dialogue social », MACRON a inscrit — sans rire — la possibilité pour les entreprises, conséquences de l'ANI du 11 janvier 2013, de réduire désormais les consultations des institutions représentatives du personnel, par exemple pour les licenciements pour motif économique, à la fourniture au comité d'entreprise de la « base de données unique » dont le contenu limitatif est fixé par décret.

### 6/ Travail le dimanche et la nuit : toujours plus !

On retrouve ici la suppression du droit du travail avec la prétendue liberté du salarié "volontaire". Cette liberté dont "profiteront" toujours plus essentiellement des femmes et des jeunes qui subissent déjà temps partiel et horaires au sifflet, cette liberté va pouvoir s'exercer dans plus de zones et pour plus de dimanches.

Ministres, préfets et maires vont pouvoir accorder des dérogations au repos dominical :

- 1/ pour préjudice « au public » ou « au fonctionnement de l'entreprise ».
- 2/ dans des « zones touristiques internationales » (Ministres)
- 3/ dans des « zones touristiques » (Préfets)
- 4/ dans des « zones commerciales » (Préfets)
- 5/ dans les établissements situés dans l'emprise des gares elles-mêmes situées dans les trois zones précédentes (Ministres)
- 6/ dans les établissements de la commune dont le maire pourra désormais autoriser l'ouverture pendant 12 dimanches et devra l'autoriser au mini-



### Et les directions syndicales dans tout ça ?

Après un appel très discret à la mobilisation le 26 janvier 2015 (essentiellement suivi par les syndicats des salariés du commerce), la CGT, FO et Solidaires ont décidé, le 17 février dernier, d'appeler l'ensemble des salariés du privé et du public à une journée de grève nationale et à manifester « contre l'austérité » le 9 avril prochain. C'est-à-dire, faut-il le souligner, après que la loi Macron a été adoptée par le 49-3 et que la « navette parlementaire » n'y changera rien à l'évidence. Dans leur déclaration commune, CGT-FO-Solidaires estiment que « le pacte de responsabilité, la rigueur budgétaire, nombre de dispositions du projet de loi libéral Macron aggravent la situation des salariés » et que « de nombreuses luttes et mobilisations syndicales sont d'ores et déjà engagées dans les entreprises ». Pour l'intersyndicale, il s'agit « autour de cette date du 9 avril de faire converger les actions engagées dans les différentes filières et branches » pour « exiger du gouvernement et du patronat qu'ils y répondent ». Pendant ce temps-là les représentants de la nouvelle direction de la CGT estiment qu'« il s'agit d'une première étape importante » et qu'« il est nécessaire de proposer la mobilisation des salariés dans leur ensemble ». Ce point de vue est partagé par Solidaires qui juge la mobilisation « positive et attendue ». Jusque-là très bien, mais rien de spécifique contre la loi Macron ? Ah si, une seule chose : « le 9 avril n'est pas une journée de grève interprofessionnelle contre la loi Macron ». C'est exactement ce qu'a expliqué à l'AFP un membre de la direction confédérale de FO !

### Retrait de la loi Macron, loi scélérate !

Ainsi, les travailleurs appelés à faire grève et à manifester le 9 avril prochain doivent savoir qu'ils ne le sont pas pour exiger le retrait de la loi Macron, ni l'abrogation du CICE, ni du Pacte de responsabilité, ni de la loi sur la Sécurisation de l'emploi, et encore moins de la loi sur les retraites. Il s'agit pour les confédérations syndicales de mobiliser les salariés « contre l'austérité » en général et de manière abstraite, comme si l'austérité n'était pas incarnée par des lois, des réformes, des politiques et des gouvernements.

Il est une chose certaine, c'est avec leurs propres armes et par la lutte de classes que les travailleurs déjoueront toutes ces manœuvres pitoyables. Et pour commencer, la vérité exige de nous la formulation de l'orientation la plus claire et compréhensible : **RETRAIT DE LA LOI MACRON !**

mum pour 5 dimanches, une obligation nouvelle oubliée des médias (jusqu'ici le maire peut autoriser le travail pour au maximum 5 dimanches, il n'y est pas obligé)

Pour bénéficier de ces dérogations, il faut des contreparties pour lesquelles la loi MACRON renvoie au « dialogue social » dont la musique immuable commence à être connue : soit on trouve des organisations syndicales pour signer l'accord que l'employeur souhaite (« accord collectif ou territorial ») soit, comme pour les plans de licenciement, l'employeur décide seul (« décision unilatérale de l'employeur ») après un « référen-

dum » dont le résultat est connu d'avance. En ce cas, le doublement du salaire ne sera pas une obligation pour les entreprises de moins de 20 salariés. Et dans les « zones touristiques internationales », la loi déciderait maintenant que, dans ces zones, la nuit commence après 24h, alors il y sera possible de travailler de nuit. On appréciera à sa juste valeur la « contrainte » de l'employeur : il « veille » à ce que le salarié « dispose d'un moyen de transport pour regagner son domicile » Il est grand temps de veiller à ce que la loi MACRON regagne la nuit des rêves patronaux.

**Dossier réalisé par Wladimir Susanj  
25 février 2015**

## Dossier : la dette n'est pas celle des peuples

**On n'a de cesse de nous parler de dette nationale, de dette publique ou de dette souveraine, cette dette que nous aurions contractée car vivant honteusement au dessus de nos moyens et que nous sommes en passe de transmettre lâchement à nos descendants. Ce discours, le pouvoir et les médias nous le servent à longueur de temps, dans un matraquage incessant. Il ne s'agit en fait que d'un mensonge pur et simple. Une entreprise de culpabilisation dont le seul but est de nous pressurer toujours davantage.**

### Qu'est-ce qu'une dette?

Comme chacun sait, il y a dette lorsqu'il y a emprunt. Si quelqu'un vous prête quelque chose, vous avez une dette envers lui et inversement. Chacun a le droit de s'endetter pourvu qu'il trouve un prêteur qui soit d'accord pour lui prêter une somme d'argent contre une reconnaissance de dette. Mais une dette, par principe, ça se rembourse. Et dans l'inconscient collectif, rembourser ses dettes, "c'est bien".

### Comment ça marche ?

Pour un particulier, le plus souvent, la dette sera contractée auprès d'une banque et remboursée sur plusieurs mois ou années, moyennant des intérêts qui s'ajoutent à la dette.

La dette, c'est une sorte d'avance sur salaire. On met à la disposition de l'emprunteur, qui a été reconnu solvable, une somme d'argent qu'il n'a pas encore gagnée par les revenus de son ac-

tivité. Les remboursements seront finalement de l'argent "écarté" par l'emprunteur car il a, en quelque sorte, déjà été dépensé et n'a donc plus d'existence effective.

Pour un pays comme la France c'est le même principe de base mais très différent en termes d'échelle et de fonctionnement. Un État emprunte ce qu'il percevra en recettes fiscales l'année suivante.

Étant donné qu'il n'a plus le droit d'obtenir un prêt auprès de sa banque centrale (cf article 104 du traité de Maastricht, puis article 123 du traité de Lisbonne), il va s'adresser aux "marchés financiers", à savoir des banques, des compagnies d'assurance, des fonds de pension, bref tout organisme qui pourra lui fournir de l'argent en échange d'une reconnaissance de dette nationale.

Ce qu'il faut bien réaliser, c'est que l'argent, la monnaie, le moindre euro, n'est que la contrepartie, l'équivalent, la conversion d'un travail, (travail salarié

pour sa quasi totalité, effectué ou sur le point de l'être), en un moyen d'échange. Ce qu'une banque prête ne lui appartient en rien. Il s'agit soit d'un dépôt, soit d'une extorsion de plus value qu'elle aura elle-même effectuée, soit du fruit de la spéculation, soit d'une somme d'argent, correspondant à une reconnaissance de dette, qu'elle aura créée ex-nihilo. Mais, fondamentalement, chaque centime représente du temps de travail humain, passé ou à venir, qui a contribué à la production d'une marchandise ou d'un service.

### A quoi sert une dette ?

Pour une nation, l'Etat "injecte" une certaine quantité de monnaie dans l'économie du pays, en pratiquant la « dépense publique » : en payant ses fonctionnaires, en lançant la construction de nouvelles infrastructures, en entretenant les plus anciennes, en assurant le fonctionnement des services publics, en investissant, etc.

Cet argent, il s'oblige à l'"emprunter", en notre nom, à un organisme qui n'en est même pas légitimement possesseur. Par le jeu des intérêts, une dette n'est qu'un cadeau sans contrepartie pour le prêteur.

Ces dépenses devraient, paraît-il, être couvertes, donc "annulées", par les recettes fiscales de l'État. Mais les États et leurs parlements votent systématiquement et volontairement des budgets en déséquilibre, ce qui fait qu'il y a toujours plus de dépenses que de recettes. Cette différence (le déficit public) doit donc être comblée en s'endettant encore un peu plus, en payant donc toujours plus d'intérêts aux prêteurs.

### Nous vivons donc au dessus de nos moyens ?

Pas du tout. Il s'agit simplement d'une rengaine bourgeoise destinée à culpabiliser la population laborieuse qui, d'après les capitalistes, se vautrerait dans le luxe de la dépense publique outrancière et justifier ainsi le fait qu'il faut sans cesse s'endetter afin de payer les dettes plus anciennes.

### ECONOMIE DE MARCHÉ

L'économie de marché est le pseudonyme utilisé par les capitalistes et ceux qui les soutiennent pour masquer les rapports d'exploitation inhérents au mode de production capitaliste.

Il s'agit d'une mystification tendant à faire croire que le marché est une loi naturelle, à laquelle devrait s'adapter l'ensemble du système économique et notamment la production. Cette notion tente de faire croire à une coupure totale entre production et marché.

Or marché et production sont indissociablement liés. Le but du capitalisme, c'est la valorisation du capital par l'extorsion de la plus-value. Pour que cette plus-value puisse se réaliser, devenir un profit, il faut que les marchandises puissent être vendues sur le marché.

Dans sa phase ascendante (voir à Capitalisme ascendant), le capitalisme a donc cherché à constituer le marché mondial pour dégager le maximum de plus-value. Ce sont alors les marchés qui façonnent la production.

Mais, à l'époque impérialiste, l'extension des marchés est arrivée à ses limites, ce qui impose une contrainte sur les conditions de la production et donc sur la production de plus-value. Pour que cette plus-value soit dégagée, il faut se disputer les mêmes marchés par les voies militaires ou commerciales, dégager les marchés les plus rentables au détriment des autres (et ce, indépendamment, des besoins réels de l'humanité) et créer des marchés artificiels, source de profits (voir à Parasitisme), mais aussi récupérer une fraction toujours plus grande de plus-value en accroissant l'exploitation de la classe ouvrière (voir à Déréglementation). C'est alors la production qui façonne son propre marché.

(Dictionnaire de A à Z de définitions marxistes. Pierre Sicre)

## Dossier : la dette n'est pas celle des peuples

Employer des termes "familiaux" pour parler d'une dette nationale est une petite combine, certes minable, mais utilisée sans compter par nos dirigeants. La dette d'une nation (son origine, son financement et son remboursement) ne peut être comparée à la dette d'une famille qui vient d'acquérir une maison par exemple.

La dépense publique doit correspondre aux besoins collectifs de la Nation, ni plus ni moins. Et nous constatons chaque jour qu'elle est insuffisante.

Parallèlement, on diminue sciemment les recettes, notamment en diminuant les impôts et prélèvements des plus riches et des plus grandes entreprises, en réduisant les salaires, sans parler des niches et de l'évasion fiscales.

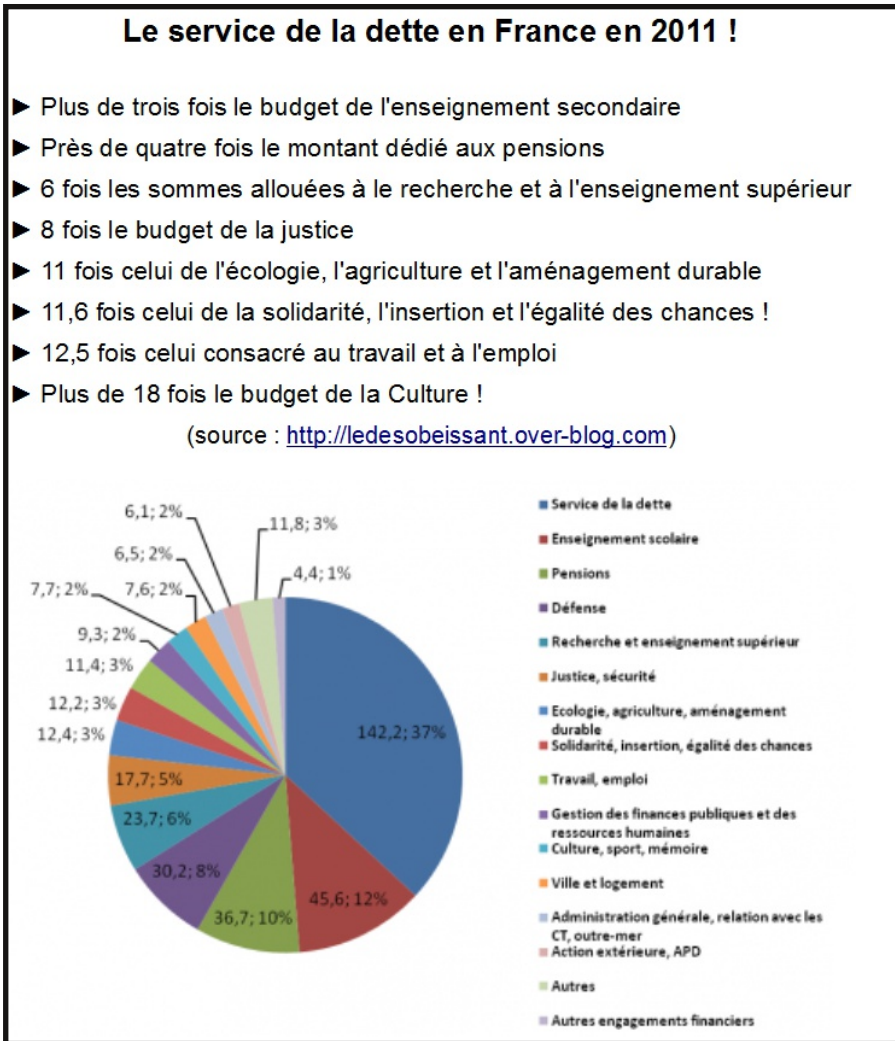
Tout est fait pour siphonner l'argent des travailleurs en direction du Capital. C'est un transfert de fonds continu, des classes les moins favorisées (qui travaillent pour manger) vers les plus favorisées (les parasites qui s'approprient l'argent sans travailler).

### La production n'a donc plus d'utilité pour les capitalistes en vue d'engranger des profits ?

Bien sûr que si. Quoiqu'il arrive, la "création de richesses" ne peut se faire par l'opération du saint esprit. A la base il y a forcément production de biens ou de services par les travailleurs. Même dans le cas de la spéculation, stade le plus cynique du capitalisme marchand, le spéculateur va acheter à bas prix pour revendre plus cher, tout simplement, et ce, sans bouger de son fauteuil, par deux clics de souris. Mais même ce gain d'argent correspond à une ponction passée ou future sur les fruits du travail salarié. Nous avons donc un système dans lequel les capitalistes, pour des pans entiers de leurs profits, ont évacué la production de biens ou de services (et donc des forces productives) de l'équation, il font de l'argent avec l'argent. Mais quoiqu'on fasse, la moindre « marge » sera issue de la force de travail des prolétaires, qu'ils soient en Chine, en Europe ou en Amérique.

### Et la dette dans tout ça ?

La dette est un moyen supplémentaire pour le profit capitaliste. On veut nous faire croire que le capitalisme aspirerait à une sorte d'équilibre, le résultat vertueux d'une gestion de « bon père de



famille », ce qui est un non sens. Les États bourgeois ne feront jamais que chercher le déséquilibre maximum en faveur de la bourgeoisie.

Nous vivons au cœur d'une grave crise de surproduction. Les travailleurs ne peuvent acheter tout ce qu'ils produisent, car trop cher et en trop grande quantité (manque de "demande solvable"), la plus value reste en latence. Le taux de profit ne cesse donc de diminuer et les capitalistes doivent trouver des palliatifs pour ponctionner davantage les forces productives, en déclinent aussi, puisque laminées par ces mêmes capitalistes (guerres, licenciements, délocalisations...). La dette est un de ces palliatifs.

### Conclusion

Nous ne voyons rien d'autre que des bourgeois qui nous forcent à emprunter auprès d'autres bourgeois, avec intérêts, l'équivalent monétaire de ce que nous seuls créons par notre travail, équivalent monétaire qu'ils se sont approprié de force par tout un arsenal législatif (arsenal législatif auquel, par

ailleurs, ils nous associent tout en perversité au nom de la pseudo démocratie et du pseudo suffrage universel). Paradoxal ? Aucun paradoxe en vue, juste une martingale, juste du capitalisme.

La dette publique est un enfumage. Nous ne devons rien à personne. Les nations ne sont pas endettées. Il faut absolument remettre les choses à l'endroit : ce sont les travailleurs qui sont sommés de prêter, à intérêts négatifs, le fruit de leur travail à une minorité parasite. Nous prêtons dix, ils nous rendent cinq en nous reprochant d'avoir « perdu » les cinq qu'ils empochent.

La dette est un outil de racket de plus, un vulgaire bonneteau destiné à légitimer nos impôts et nos diminutions de salaires, prestations sociales et services publics, afin d'alimenter les sangsues capitalistes.

Conclusion de la conclusion : la dette n'est pas celle des peuples. En Grèce comme dans le monde entier, annulation de la dette, non au paiement de la dette !

Jérôme Lefaure, 28 février 2015

## Afrique

# Boko Haram : un pur produit de l'Impérialisme

**Depuis 2009, une secte nommée « Boko Haram » (« l'enseignement occidental étant interdit » en langue haoussa) sème la terreur dans le nord-est du Nigéria et agresse depuis peu les populations des Etats riverains. Quelles sont ses origines ? Qui lui fournit l'équipement de ses exactions ? De quoi est-il le symptôme et que faire face à cette engeance ?**

**D**epuis le 18ème siècle, le nord-est du Nigéria a toujours été le foyer d'un islam conquérant. Depuis le 19ème siècle, le Toucouleur Ousmane Dan Fodio, parti de Kano, en pays Haoussa, étend son influence, armes à l'appui, à tout le Sahel. Mais cet islam africain noir est plus près du rite malékite des Musulmans du Maghreb que des wahhabites d'Arabie. Le nord du Nigéria entier est, même à l'époque coloniale, administré par des chefs concentrant pouvoirs religieux, lignage noble et pouvoir militaire et administratif. Fidèle à son système de « l'indirect rule », (politique consistant à opposer les ethnies ou tribus entre elles pour mieux régner) l'impérialisme britannique laisse les « élites » locales gouverner leurs provinces, à charge pour elles d'assurer la fourniture de main d'œuvre et la collaboration pour la collecte de l'impôt.

### Une corruption vertigineuse

L'écrasante majorité de la population du nord est Haoussa, et cette ethnie domine aussi le Niger voisin, ex-colonie française. Les Haoussas sont une fois et demie plus nombreux que les habitants de notre Hexagone. Ils forment l'un des peuples numériquement les plus importants d'Afrique. A leur voisi-



nage les Peuls (Fulanis ou Fulé) et les Kanouris, sont aussi musulmans et débordent également sur les Etats voisins du Niger, du Tchad et du Cameroun. Depuis l'indépendance, le Nigéria est un Etat fédéral, aux structures très lâches, peuplé de 175 millions d'habitants au minimum, bien qu'aucun recensement digne de foi n'ait été opéré. El Hadj Ahmadou Bello dirigea le premier gouvernement après l'indépendance. Les tentatives de scission n'ont jamais concerné le nord : la guerre du Biafra (1967-71) concernait essentiellement le sud-est ibo. Cet immense Etat a la réputation d'être, avec le Cameroun, le plus corrompu d'Afrique, et les places sont chères dans ce classement si j'ose dire.

### Prédicateurs et militaires

Lors des élections, fédérales ou locales, une foule de notables engraisse une armée privée de « supporters » chargés de faire comprendre au reste de la population pour qui voter. C'est ainsi qu'un M. Charif a eu recours aux services, dès 2007, d'un prédicateur, M.

Youssef, fondateur d'une secte que lui et d'autres armèrent à des fins électorales ; ainsi naquit Boko Haram, propagateur d'un Etat théocratique appliquant la charia (qui ne consiste pas seulement à couper la main des voleurs). A l'intérieur des courants rivaux de politiciens du nord, ceux du nord-est furent géographiquement les fournisseurs de troupes de Boko Haram, qui recrute dans les larges couches misérables des jeunes sans avenir à qui une kalachnikov donne des ailes et un sentiment de toute puissance, la drogue permettant tous les écarts et toutes les exactions quand ils s'emparent d'un village. A ce stade, il nous faut parler de l'armée nigériane. Celle-ci a fourni les présidents, dont deux dictateurs (le dernier, Shagari, étant candidat à l'élection présidentielle reportée au 28 Mars). Mais les crédits très importants lui assurant théoriquement un équipement à même de lui donner la victoire contre Boko Haram ne sortent que très rarement de la capitale, Abuja, et s'égarant dans



Goodluck Jonathan



## Afrique



*Youssouf, fondateur de Boko Haram*

les poches d'une profondeur abyssale de quelques généraux et politiciens, sous le haut patronage du président bien nommé Goodluck Jonathan. Cette gabegie a pour conséquence l'incapacité des troupes à faire face à Boko Haram qui s'équipe devant la débandade des soldats et qui reçoit un mystérieux équipement de sources tout aussi mystérieuses, par l'intermédiaire des notables du nord. Une partie vient sans doute de Lybie, d'autres des fonds détournés à la capitale.

### Massacres permanents

Youssouf le fondateur est exécuté sans procès en 2009 par l'armée. Shekau lui succède. Il s'agit du sinistre fanfaron qui



*Shekau, le leader actuel*

claironnait sur les écrans du monde entier que les centaines de lycéennes enlevées à Chibok seraient vendues comme esclaves, ne suscitant chez les dirigeants occidentaux qu'une faible

indignation sans lendemain. Depuis 2013, les territoires conquis sont de plus en plus nombreux : la capitale du Borno, Maiduguri, a été attaquée à l'occasion de plusieurs raids, des villages entiers incendiés et la population massacrée, les villageois étant accusés par Boko Haram d'être les supplétifs de l'armée. Chibok, Gumbo et Baga sont tombées, parfois reconquises, mais jamais par l'armée nigériane. En effet, c'est l'armée tchadienne et celle du

Cameroun qui sont intervenues et ont contre-attaqué, ainsi que l'armée nigérienne.

### Supplétifs de l'Impérialisme

Depuis janvier 2015, plusieurs localités de ces pays ont été attaquées par Boko Haram : Kotokol au Cameroun, Bosso et Diffa au Niger, des îles sur le lac Tchad au Tchad. Autrement dit, l'impérialisme occidental délègue ses pouvoirs aux armées africaines pour essayer les revers ou repousser ça et là Boko Haram. Ce faisant, il renforce en particulier l'impérialisme français, les tyrans locaux : notamment Idriss Deby Itno (au pouvoir au Tchad depuis 1990), Paul Biya (au pouvoir au Cameroun, ou plutôt à Genève, depuis 1982), Mahamadou Issoufou au Niger (beaucoup plus récent). Il n'y a plus d'opposants en liberté au Tchad, ou si peu. Le président Issoufou demande l'intervention occidentale en Lybie « pour finir le travail » entamé brillamment par Sarkozy et Bernard Henry Levy en 2011 avec les conséquences que l'on sait : le désert libyen est la plaque tournante de tous les trafics d'armes et le pays se morcelle en multiples territoires rivaux. Précisons que Boko Haram n'a rien à voir avec Daech ou Al Qaida, sauf la barbarie. Il existe une scission de Boko Haram, Al Ansaru, qui serait, elle très proche d'Al Qaida. Donc il est demandé par l'Elysée et consorts d'assurer la ligne de défense du Mali face au Mujao, à AQMI et consorts, essayer au lieu et place de l'armée française et de l'armée malienne, les engagements les plus durs. Il est vrai que, militairement, l'armée tchadienne est rodée par 40 ans

de guerre intérieure et à l'heure actuelle, est certainement avec la rwandaise, l'armée la plus opérationnelle d'Afrique, en tout cas sans comparaison possible avec l'armée nigériane, réputée pour se payer sur la population, à grands coups de massacres, pour le solde qu'elle ne reçoit pas ou si épisodiquement.

### Décomposition des Etats bidon

Ainsi, la corruption des valets africains de l'occident génère des guerres qui assurent les beaux jours de tous les po-



*N. Sarkozy et B.H. Levy*

tentats locaux et la décomposition des Etats bidon, en même temps que le malheur des peuples. Nul doute que le peuple en armes, même sans expérience professionnelle des armes, saurait tenir en respect Boko Haram et ses sponsors. En tout cas, ce n'est en aucun cas l'intervention directe ou indirecte des occidentaux qui apportera une solution. Le raisonnement mécaniste « vivement une armée forte pour nettoyer ces plaies » a montré où il conduisait : en Irak, en Lybie, au Mali, et en tant d'autres lieux.

A bas l'impérialisme et la vermine immonde qu'il secrète ! Vive la lutte des peuples d'Afrique pour leurs droits ! Des armes pour les victimes des exactions de Boko Haram ! Révolution démocratique et sociale sur les rives du lac Tchad !

**Ngarledji Makelele , 21 février 2015**

## Moyen-Orient : que faire ?

# Révolutions et contre-révolutions au Moyen-Orient

**Depuis le début de ce qui a été appelé « le printemps arabe », les situations les plus disparates sont en cours de transformation. Nulle part, même en Egypte, même en Syrie, les processus révolutionnaires ne sont interrompus, quelles qu'en soient les apparences. Tour d'horizon d'une situation où révolution et contre-révolution s'affrontent.**

**S**i en Tunisie il y a une pause liée au triomphe des institutions selon les standards de la démocratie bourgeoise, en Egypte la situation est en apparence défavorable au prolétariat : aidé par les pseudos démocrates et les occidentaux, Al Sissi a instauré une dictature qui se veut de fer, ayant massacré des centaines de Frères Musulmans, condamné à mort un nombre équivalent, organisé procès sur procès contre leur leader Morsi, restauré la clique de Moubarak dans ses privilèges, renforcé la mainmise de l'armée sur un tiers de l'économie du pays.

### Un prolétariat égyptien encore bien debout

Mais il n'a pu entamer, malgré des procès, la résistance du plus important prolétariat du Proche et Moyen Orient : les structures syndicales et les organisations nées de nombreuses grèves n'ont, à ce jour, pas été démantelées. Et même si la France de M. Hollande et Dassault lui a fourni une vingtaine de Rafales invendables ailleurs, en vue de son offensive par procuration en Lybie, Al Sissi est assis sur un baril de poudre : la révolution n'est pas achevée en Egypte, et tous les gouvernements du monde savent parfaitement que son pouvoir est fragile et que même la bourgeoisie égyptienne se montre prudente à son endroit. Ce qui, bien sûr, ne l'empêche pas de procéder à la persécution des leaders anti-Moubarak à la tête des manifestations sur la place Midan Al Tahrir en 2011. L'un d'eux vient d'être condamné à 5 ans de prison.

### Assad, « Le moindre mal »

L'onde de choc partie du Caire et de Tunis a touché la Syrie en 2011, mais là, le peuple est le martyr quotidien d'Assad, assassin sanglant maintenu au pouvoir grâce à Poutine et à la parcimonie de l'aide occidentale à ses opposants. Et à la pluie de bombes et de ba-

riils de TNT qui tombent sur Alep, Homs ou la banlieue de Damas, s'ajoute la calamité de Daech, qui occupe un tiers du territoire syrien (presque tout le nord-est, contigu à l'Irak). Là encore, les impérialismes occidentaux se servent du légitime combat des Kurdes de Syrie comme supplétifs pour mener la lutte, une lutte qui a permis d'expulser les assaillants islamistes de Kobané assiégée depuis août 2014. Mais aujourd'hui, certains responsables de l'Union Européenne tentent de prendre langue avec Assad qui nie ce fait et se borne à dire qu'il y a des échanges d'informations. Il n'est que de voir la récente visite de quatre parlementaires français, visite œcuménique puisque réunissant un PS, un UDI et deux UMP. Visite condamnée par tous les partis politiques mais bien suspecte tout de même : comment Hollande et Sarkozy (« une initiative de quatre gugusses ») auraient-ils été mis devant le fait accompli ? Dur à croire. Tant l'Union Européenne qu'Israël en arrivent à considérer Assad comme un « moindre mal », avec toutefois dans le cas de l'Etat sioniste, l'exigence que soit stoppée l'offensive du Hezbollah à proximité du Golan. La situation est ainsi faite : les ennemis de l'Etat sioniste ne sont pas les amis de la classe ouvrière ni au Liban, ni en Syrie, ni en Irak : le Hezbollah, si efficace dans sa guerre contre Israël en 2006, apporte son savoir-faire à Assad, sur ordre de son parrain, le régime des ayatollahs d'Iran.

### Mieux vaut Daech que la révolution sociale...

Au-delà des conflits qui sont religieux en apparence, entre Sunnites et Chiites, entre l'armée de libération syrienne et le Hezbollah (qui évite, soit-dit en passant, d'affronter Daech, son pire ennemi sunnite, ce qui trahit là encore la collusion Assad-Daech), se profile l'unanimité du combat des tyrans contre ceux qui portent, de manière déformée (ALS) ou pas (Kurdes du PKK) les aspirations du peuple en Syrie et en Irak.

Car l'axe Téhéran-Damas, en lutte avec les « poulains » du Qatar et de l'Arabie Saoudite, craint moins le régime de dictature de fer médiéval de Daech qu'une suite au « printemps arabe ». Et on retrouve cette opposition au Yémen, où les Houthis (chiites) viennent de chasser le président sunnite Abd Rabbo de la capitale Sanaa, au moment même où AQPA (Al Qaïda de la péninsule arabique) s'empare du Sud-Est du pays et que la région d'Aden menace de faire sécession sous la pression des anciens détenteurs du pouvoir. Le Yémen risque de se diviser en deux comme au temps de la guerre froide.

Et à Bahrein, la répression contre les Chiites majoritaires dans la population face à la famille régnante s'aggrave depuis 2012, et avec la bénédiction de Washington, Riad, Tel Aviv et Paris, qui verraient d'un mauvais œil le basculement de l'île dans la mouvance de l'Iran chiite.

### Guerre de classes ou guerre de religions ?

Mais partout et quel que soit le régime, la présentation de cette guerre des classes sous les traits d'une guerre de religions poursuit un but bien précis : semer la confusion dans les « opinions » dans l'espoir que l'occidental moyen considère qu'il s'agit d'un « panier de crabes » à l'orientale, inextricable. Le peuple palestinien, quant à lui, continue à vivre sous l'humiliation et les discriminations que l'Etat sioniste lui inflige quotidiennement. Mais il est clair que tout élément nouveau sur un point quelconque des multiples fronts ouverts au Moyen Orient aura des incidences sur la situation en Palestine. Pas de solution en dehors d'une perspectives assurant à chaque peuple le droit d'avoir son Etat regroupant toutes les composantes ethniques sans discriminations et à égalité. Seuls les Etats-Unis socialistes du Moyen Orient pourront en assurer la pérennité.

Mohand Kebaili, 23/02/2015

## Le double jeu de Poutine

**En novembre 2013 après la féroce répression des étudiants descendus dans les rues de Kiev, des milliers de personnes s'affrontent à la police spéciale du régime. Le peuple se retrouve sur la place Maidan et met en place un début d'auto-organisation pour mettre à bas le gouvernement. Le 16 janvier, le parlement vote des lois ouvertement dictatoriales qui, au contraire de ce qu'attendait le pouvoir unifie le soulèvement populaire, forçant le parlement à annuler les lois qu'il avait votées et aboutissant à la démission du premier ministre Mykola Azarov.**

**P**endant trois jours, le peuple de Maidan combat les forces policières jusqu'au départ précipité du président Viktor Yanukovich et de son ministre de l'intérieur vers la Russie. Le peuple venait de chasser du pouvoir la marionnette de Poutine à Kiev. L'impérialisme russe venait de perdre un maillon important face à l'Europe de l'ouest.

### **Poutine envoie ses hommes de main.**

Le 28 février, consécutivement à la conférence de presse donnée par Viktor Yanukovich en Russie, les militaires russes stationnés dans la République Autonome de Crimée, prennent le contrôle de tous les aéroports. Le 1er mars, le Président russe Vladimir Poutine, sous prétexte de protéger les populations russophones, demande au Conseil de la Fédération une autorisation de déployer une force d'intervention russe sur le territoire ukrainien. Au nom d'un prétendu danger de fascisme venu



V. Yanukovich

de Kiev, les troupes russes envahissent la Crimée. A noter que ceux qui comme Mélenchon soufflaient dans les mêmes trompettes que Poutine se font aujourd'hui terriblement silencieux.

### **Puis vint la guerre.**

Ces convulsions du stalinisme recyclé capitalisme vont trouver leur exutoire dans la montée d'une revendication séparatiste de la région du Donbass. Depuis maintenant un an les affrontements entre l'armée ukrainienne et les forces séparatistes font rage. L'aéroport de Donetsk est aux mains des pro-russes, la ville de Debaltsevo est tombée, les troupes ukrainiennes l'abandonnant



Merkel, Poutine et Hollande

dans un repli appelé de stratégie, les bombardements se font entendre aux portes de Marioupol. L'appel du dirigeant de la République populaire de Donetsk semble porter ses fruits. Il avait à l'époque annoncé la mobilisation de 100 000 hommes. Malgré les dénégations du Kremlin, les armes sont livrées aux rebelles et la livraison de gaz vient d'être rétablie au nom de la cause humanitaire.

Les rencontres de la dernière chance se succèdent sans pour autant faire cesser les combats. Durant ces réunions, Poutine se joue de ses interlocuteurs en soufflant le chaud et le froid, en acceptant des cessez-le-feu tout en continuant de soutenir les forces pro-russes. Poutine en digne successeur du stalinisme a besoin de cette guerre afin d'affirmer son rôle incontournable sur la table internationale et en renforçant sa position au sein de la Russie. La situation économique de la Russie n'est guère brillante, l'embellie d'un moment a fait long feu, Poutine doit donc trouver une autre voie pour garder son peuple silencieux. Quoi de mieux que de jouer sur la corde nationaliste en soutenant les frères d'Ukraine. Jusqu'à ce jour peu de russes sont descendus dans la rue pour condamner le soutien actif des russes aux séparatistes du Donbass. L'homme au regard d'acier joue un jeu dangereux qui a coûté jusqu'à ce jour la vie de milliers d'Ukrainiens.

### **Où en est le peuple Ukrainien ?**

L'annexion de la Crimée par Poutine, son soutien aux séparatistes, ont renforcé en Ukraine l'hostilité contre la Russie et envoyé une grande partie des ukrainiens dans les bras de l'UE et de l'OTAN. Le pays est exsangue et soumis aux politiques du FMI, la guerre a mis sous cloche les revendications sociales. Aux dernières

élections législatives en octobre, le taux de participation n'a été que de 52 %, plus faible que pour les présidentielles. Le président Porochenko compte sur une majorité « pro-occidentale » composée par le Front Populaire ( hostile au cessez-le-feu) et son propre bloc politique.

### **La révolution reste à l'ordre du jour**

La révolution reste à l'ordre du jour mais nous voyons bien en quoi la guerre peut être utile aux oligarques locaux pour étouffer toute contestation sociale aussi bien à Kiev que dans le Donbass. La politique criminelle de Poutine renforce la présence du FMI, de la Banque Mondiale et en cela il est soutenu par le couple infernal Hollande-Merkel qui eux-mêmes œuvrent à la mort de la révolution ukrainienne. Comme le disait Léon Trotsky en 1939 : « A mon avis, il n'existe à l'heure actuelle qu'un seul mot d'ordre de ce type : pour une Ukraine soviétique, ouvrière et paysanne unie, libre et indépendante !

**Francis Charpentier,  
27 février 2015**

## Pays-Basque

# Entre répression et alliances contre-nature

**Les gouvernements successifs de l'État Espagnol ont maintenu une politique de répression envers les militants basques. Le gouvernement Rajoy ne fait pas exception. Nombre de militants sont incarcérés dans les prisons espagnoles, en particulier le leader de la gauche abertzale, Arnaldo Otegi ainsi que le syndicaliste Rafa Diaz. Pour certains, leur vie est compromise par de graves maladies sans qu'ils puissent bénéficier de liberté conditionnelle liée à leur état de santé.**

**R**ajoy poursuit 35 militants et cadres de l'ex-Batasuna, accusés d'avoir voulu reconstituer à partir d'octobre 2007 leur formation politique interdite. Parmi ces 35 se trouve la camarade Aurore Martin, citoyenne française, ayant, grâce à une importante mobilisation à laquelle nous avons



Aurore Martin

participé, échappé à un mandat d'arrêt européen. Le 12 janvier 2015, jour où l'Audiencia Nacional devait ouvrir leur procès qui doit durer 6 mois, la garde civile arrête trois avocats qui devaient assurer leur défense, ainsi que 9 autres avocats et quatre membres de l'association Herrira qui milite en défense des accusés. Le procès est reporté. Officiellement la justice espagnole les accuse de fraude fiscale. Après une manifestation condamnant ces abus de pouvoir, la police saisit dans les locaux de l'organisation syndicale LAB, 90 000 euros recueillis lors de la manifestation.

### Etat français et espagnol la main dans la main

Dans les jours qui suivent, plusieurs avocats sont libérés, mais ils ne pourront plus rendre visite à leurs clients inculpés. Désormais, ce sont les juges espagnols qui définissent quels sont avocats qui pourront défendre les ac-



Mariano Rajoy

cusés !

La justice s'oppose au recours déposé par Kepa Pikabea qui demandait que ses années passées dans les prisons françaises soient décomptées de la peine à purger en Espagne, comme le prévoit la directive européenne de 2008 intégrée dans le droit espagnol.

Eh bien non, la soixantaine d'autres prisonniers qui espéraient en bénéficier en seront pour leurs frais, et en particulier Santiago Arrospe, ex-dirigeant d'ETA, qui vient d'être réincarcéré dans les prisons espagnoles après avoir passé 13 ans dans celles de France.

L'Etat espagnol refuse toutes les demandes de rapprochement des prisonniers politiques, mais l'Etat français est sur la même longueur d'onde. Les rapports entre les deux gouvernements sont excellents sur cette question, les rendez-vous de Valls, alors ministre de l'intérieur, avec son homologue espagnol ont durci ce positionnement de fermeté avec les revendications du peuple basque.

### Des alliances anormales

La décision unilatérale de l'ETA de déposer les armes et de proposer une ouverture de discussions sur le processus de paix s'est opposée à la position ferme

de l'Etat espagnol de refuser tout dialogue avec ce qu'il considère comme une organisation terroriste. Force est de constater que malgré des mobilisations importantes au Pays Basque, l'Etat espagnol n'a pas reculé d'un pouce, surfant sur une « opinion publique » dans le reste de l'État espagnol, hors Pays basque, opposée à toute sorte de dialogue. La situation semble bloquée. Sortu (organisation faisant suite à Batasuna), dans le cadre d'une coalition électorale, EH Bildu, s'est engagée, après une récente victoire électorale, à participer au fonctionnement « démocratique » qu'imposent les lois bourgeoises, dans les municipalités, au Parlement basque. C'est un choix politique, qui n'est pas le nôtre, mais que nous respectons. Pourquoi ne partageons-nous pas ce choix de se fondre à tout prix dans les institutions ?

### Le PNV, parti bourgeois réactionnaire

Parce qu'il amène cette organisation à passer des accords avec, en particulier, le Parti Nationaliste Basque (PNV), parti bourgeois démocrate-chrétien réactionnaire. Avec tous les renoncements et compromissions qui vont de pair. Dernièrement, Sortu avait même envisagé de voter le budget du gouvernement basque, dirigé par le PNV, pour peu que celui-ci ne soit pas trop rigoureux avec les classes sociales défavorisées. Finalement, fort heureusement, Sortu a fini



## Pays-Basque



Création du collectif Bagoaz

par voter contre face à un budget d'austérité par trop inacceptable. Cette orientation devenue une ligne directrice permanente pose problème pour une organisation se réclamant de toujours de la gauche et du socialisme.



Santiago Arrospe

Dans le même ordre d'idée, Sortu tend la main au PNV pour une alliance permettant de relancer le processus d'indépendance. Effacement des intérêts de classe au profit d'une indépendance non désirée par la bourgeoisie basque qui préfère de toujours un compromis permanent avec Madrid plutôt qu'une indépendance qui ouvrirait la boîte de Pandore de la révolution sociale. Or, le PNV, il l'a toujours démontré, en particulier en 1936, préfère l'ordre bourgeois de la propriété privée aux revendications ouvrières. Sa haine

de la classe ouvrière basque est la plus forte.

### Podemos devant Sortu au Pays Basque !

Sortu, et nous le déplorons, en oublie les attaques que subissent les travailleurs du Pays-Basque. Si bien qu'un sondage récent réalisé par Euskobarometro montre qu'aux prochaines élections régionales, Podemos ferait une entrée fracassante au Parlement basque, ce qui ramènerait les indépendantistes à 12-13 sièges contre 21 actuellement, et Podemos au coude à coude avec le parti bourgeois PNV. En prenant garde à ce que valent les sondages, cela montre tout de même qu'une partie de l'électorat abertzale se détourne de la politique menée par Sortu et ses alliés.

Au Pays Basque nord, les mêmes dérives sont en marche. Les organisations abertzales ont signé un texte d'appel au dialogue adressé au gouvernement français, texte signé par des représentants de la droite (UMP, MODEM) et du PS et du syndicat très collaborateur CFDT. Cela démontre l'illusion mortelle d'une partie du mouvement abertzale (

pas de tous) selon laquelle il peut s'appuyer sur les forces de la réaction plutôt que sur la mobilisation des travailleurs.

### Avec Sortu, inconditionnellement contre la répression...

Ce choix, conséquence logique de la politique menée au Pays Basque sud est catastrophiques car comment faire confiance à ceux qui ont organisé et continuent à organiser la répression féroce contre les militants basques ? Tout ça pour quelques voix aux prochaines élections ? C'est cher payé, au prix d'un renoncement à l'indépendance politique à laquelle les militants indépendantistes nous avaient habitués et que nous étions les premiers à saluer.

### ...Et les libertés démocratiques

Nous sommes et serons toujours inconditionnellement à leurs côtés pour la lutte en faveur des prisonniers et exilés basques et contre la répression. Nous sommes et serons toujours à leurs côtés pour une paix juste, durable et négociée, aspiration profonde de l'immense majorité du peuple Basque. Cela ne souffre pas de discussion, jamais. Mais nous regrettons les alliance contre nature passées ces temps derniers par nos camarades indépendantistes basques.

Francis Charpentier  
27 février 2015



Manifestation pour la libération des prisonniers basques malades.

Rédacteur en chef : Paul Dumas

**Comité de rédaction :** Francis Charpentier, Daniel Petri, Wladimir Susanj, Pedro Carrasquedo, Paul Dumas, Isabelle Foucher, Zdenek Zavladiil, Jérôme Lefaure, Julie Charmoillaux, Txomin Ravachol, Pierre-Yves Chiron, Domingo Blaya, Mustafa Diakité, Garledji Makélélé, Jean-Baptiste Carrier, Mohand Kebaïli.

**Directeur**

**de publication :** Pedro Carrasquedo

**Commission paritaire en cours**

**Imprimerie spéciale**

La Commune du prolétariat parisien, en 1871, n'a pas cessé de nourrir de ses leçons le mouvement ouvrier international. Karl Marx et Friedrich Engels seront amenés à corriger le Manifeste du Parti Communiste en précisant dans la préface de 1872 : « *La Commune, notamment, a fourni la preuve que la classe ouvrière ne peut pas simplement prendre possession de la machine politique existante et la mettre en marche pour la réalisation de ses propres buts.* »

C'est ainsi que la Commune de Paris, premier gouvernement ouvrier et paysan, démontrera aux yeux du monde la capacité de la classe ouvrière à prendre en main sa propre destinée et, par là même, à lutter pour l'émancipation de l'humanité des chaînes de l'exploitation et de l'oppression capitalistes.

Notre revue s'inscrit pleinement dans cette continuité révolutionnaire, celle qui amènera Léon Trotsky à lutter pour la IV<sup>e</sup> Internationale.



Les affiches de notre organisation soeur d'Argentine, le MST et de son député Alejandro Bodart exigeant que toute la lumière soit faite sur l'assassinat du procureur Nimen.

( photo parue dans l'Express du 2 mars 2015)